

*Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents » - Phase 2
Halte-garderie municipale Montardat (Ile de France, Département des Yvelines, Saint-Germain-en-Laye
78100)
Rapport technique de phase 2 (RT2) N° 780821286_RT2*

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents

**Halte-garderie Montardat
Saint-Germain-en-Laye (78)**

Rapport Technique (RT2) de Phase 2

Novembre 2010 – N° 780821286_RT2



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	Anne-Marine ROBERT	Chef de projet
Vérificateur / Approbateur	Olivier PACAUD	Superviseur

SYNTHESE

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service)*. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Ecologie.

Description de l'établissement scolaire, résultats de l'étude historique et documentaire

L'ETS objet du présent rapport, la halte-garderie Montardat, est identifié sous le numéro 780821286. Il est situé au 30 rue Danès de Montardat à Saint-Germain-en-Laye, dans le département des Yvelines (78). La halte-garderie Montardat est visée par un diagnostic des sols (étape 3) de la démarche nationale « Etablissements sensibles » en raison de sa contiguïté avec un site recensé dans la base BASIAS (fabrication de préservatifs référencée IDF7801900).

L'étude historique et documentaire approfondie réalisée au cours de la phase 1 de la démarche a mis en évidence des potentialités d'exposition :

- par ingestion de sols au droit des sols nus de la cour de la halte-garderie, accessibles aux enfants ;
- par inhalation de substances volatiles issues du site BASIAS contigu à l'intérieur du bâtiment de la halte-garderie.

Résultats des investigations

Au vu du contexte du site, les points de prélèvement réalisés ont été les suivants :

- les sols superficiels au droit de la zone de sols non recouverts de l'ETS, à proximité immédiate de l'aire de jeux des enfants.
- l'air du vide sanitaire en place sous le bâtiment de la halte-garderie,
- les gaz du sol au droit de l'espace extérieur.

Les substances recherchées sont les substances susceptibles d'avoir été manipulées, stockées ou produites sur les deux sites BASIAS.

Les résultats ont été interprétés conformément au guide de gestion des résultats des diagnostics réalisés dans les lieux accueillant enfants et adolescent (ADEME, BRGM, INERIS, InVS) de novembre 2010 et à la démarche d'Interprétation de l'Etat des Milieux (IEM) définie dans la note du Ministère de l'écologie et ses annexes en date du 8 février 2007 définissant le cadre général de la politique nationale en matière de gestion des sites et sols pollués.

*Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents » - Phase 2
Halte-garderie municipale Montardat (Ile de France, Département des Yvelines, Saint-Germain-en-Laye
78100)
Rapport technique de phase 2 (RT2) N° 780821286_RT2*

Les investigations menées permettent de conclure que :

- Les concentrations en hydrocarbures volatils mesurées dans l'air du vide sanitaire sont inférieures à la borne basse des intervalles de gestion définis dans le guide de gestion des résultats des diagnostics. Il n'a pas été mis en évidence la présence d'autres composés recherchés dans les gaz du sol et l'air du vide sanitaire.
- Certains métaux ont été détectés dans les sols superficiels au droit de l'ETS à des teneurs légèrement supérieures aux référentiels bibliographiques disponibles. L'interprétation de ces résultats en considérant un scénario d'ingestion de sol, montre que la qualité des sols ne pose pas de problème.

Ainsi, les investigations menées nous permettent de conclure que la qualité des sols superficiels, de l'air du sol et de l'air du vide sanitaire au droit de l'ETS ne posent pas de problème.

Nous proposons donc le classement de l'ETS n° 780821286 en catégorie « A : les sols de l'établissement ne posent pas de problème ».

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'Etablissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».